

Plénière COTITA du 4 décembre 2020

Relevé des échanges

1 / Actualités nationales (Jean-Christophe Villemaud)

Présentation du principe d'intervention du Cerema dans le cadre de sa convention passée avec l'ANCT : le dispositif s'appuie sur la possibilité de mobiliser le Cerema gratuitement quelques jours, suivi d'un mode de co-financement à 50/50. Le même principe est retenu si le Cerema est sollicité pour aider à l'élaboration de CRTE (contrats de relance et de transition écologique).

Dans le cadre du plan de relance, le Cerema sera en charge de la gestion d'une enveloppe de 40 M€ pour organiser la réalisation du diagnostic des ouvrages d'arts des petites collectivités (éligibles aux critères de l'ex-ATESAT).

Concernant les friches, le Cerema apportera son soutien à la DGALN pour le pilotage d'un appel à projets sur la revalorisation de friches urbaines. Cet AAP devrait être décliné régionalement. Le fonds friche co-financera par ailleurs le déploiement de 3 outils logiciels : Urban Vitaliz, Cartofriche et UrbanSimul.

Le Cerema accompagnera par ailleurs la direction de l'immobilier de l'Etat sur des projets de rénovation énergétique. D'autres sujets sont en cours de discussion dans le domaine de l'eau et de la biodiversité et dans le domaine de la mer, notamment sur le sentier du littoral.

Concernant la relation avec les collectivités, le projet de loi 3D devrait servir de véhicule à un article permettant la contractualisation avec le Cerema en quasi-régie. Cette disposition permettrait d'alléger les contraintes liées aux partenariats publics-publics ou de R&D.

Le Conseil d'Administration du Cerema s'est tenu cette semaine et a entériné le vote du budget évoqué en COR, ainsi que la trajectoire de baisse d'ETP qui est prise en compte dans le plan de transformation du Cerema.

Pour l'activité 2020, les craintes suscitées par le confinement de mars-avril ne se sont pas confirmées. L'activité de la DTer Ouest devrait atteindre un niveau convenable, en léger retrait par rapport à 2019.

En réponse aux questions posées par Céline Bibard et Bernard Meyzie, les précisions suivantes sont apportées.

Concernant la campagne de diagnostic des ouvrages d'arts, la question de l'éligibilité des communes ayant fusionné et dépassant désormais les seuils ATESAT a été remontée, avec la demande que les préfets puissent disposer d'une marge de souplesse. Les dispositions arbitrées feront l'objet d'une circulaire aux préfets, qui devrait prochainement leur être adressée.

Il est également précisé que le nombre de communes concernées est estimé à 28 000 en France (majoritairement des communes de moins de 500 habitants), ce qui représente plusieurs dizaines de milliers d'ouvrages. Tous les types d'ouvrages ne seront pas concernés, seulement les ponts et murs de soutènements. Le nombre de communes concernées pour la DTer Ouest est estimé à 1 600 sur les deux régions, soit environ 4 000 ponts.

Outre le programme de diagnostic, le plan de relance prévoit un appel à projets doté de 4 M€ à destination des entreprises sur le thème des systèmes de ponts connectés.

Concernant l'ANCT, il est précisé que la programmation de la DTer Ouest prévoit pour 2021 une enveloppe de 320 K€ pour la Bretagne et de 410 K€ pour les Pays de la Loire. Les montants sont toutefois estimatifs et sujets à révision.

2 / présentation du projet d'évolution des COTITA (Jean-Christophe Villemaud)

Le projet de refonte des COTITA vise à redynamiser ce dispositif et à l'ouvrir à l'ensemble des collectivités territoriales. Les Conférences Techniques Territoriales, nouveau nom retenu, devraient être structurées autour des 6 grands domaines d'activité du Cerema :

- Aménagement des territoires ;
- Bâtiment ;
- Mobilités ;
- Infrastructures ;
- Environnement et risques ;
- Mer et littoral.

A ce jour, la COTITA Ouest dispose d'une animation plus ou moins soutenue dans les 4 premiers domaines, et aucune dans les deux derniers. L'objectif est de mettre en place le dispositif courant 2021, avec une charte nationale en cours d'élaboration avec les principales associations concernées.

L'enjeu pour la COTITA Ouest sera non seulement de mettre en place une animation sur l'Environnement/Risque et Mer/littoral, mais également de savoir comment faire évoluer les 4 autres thèmes, notamment en raison de leur articulation avec d'autres dispositifs existants. Les conférences techniques territoriales devraient également être l'occasion de proposer de nouveaux modes d'échanges au travers d'un site internet remanié et d'une plate-forme collaborative.

Sur le plan administratif, le dispositif se veut régionalisé, dans la logique des comités d'orientation régionaux. La taille des deux régions peut toutefois justifier que l'on maintienne dans la pratique des réunions plénières et des animations conjointes. Le dispositif restera gratuit.

Céline Bibard et Eric Vantal indiquent que le futur dispositif ne devra pas être uniquement de la diffusion des connaissances. La co-construction et les échanges locaux sont jugés essentiels. Ils signalent que l'ADTECH, comme l'ADF souhaitent rester très présents dans le dispositif tout en étant favorables à une ouverture à d'autres collectivités. Ils confirment l'importance du fonctionnement inter-régional.

3/ Bilan des commissions, focus sur les petites collectivités et thèmes pour 2021

Commission Mobilité (Anne Grégoire)

Cf présentation

Concernant le thème de la mobilité dans les petites collectivités, Eric Hénnion indique que l'Etat pilote des réflexions sur l'accès aux services publics avec le conseil départemental des Côtes d'Armor. Il faudra faire attention à ne pas mener des projets qui ne seraient pas complémentaires.

A la question de Céline Bibard sur les actions menées sur les déplacements des personnes âgées ou sur les mobilités liées à l'emploi, Anne Grégoire précise que des projets sont réalisés sur la mobilité solidaire et qu'un appel à projets sera lancé sur les secteurs peu denses, ainsi que sur le co-voiturage avec des employeurs.

Bilan de la commission Infrastructures (Patrick Inglés)

Cf présentation

Pas de question.

Bilan de la commission bâtiments (Viviane Le Tirilly)

Cf présentation

Céline Bibard et Eric Hénnion soulignent l'importance de la diffusion des connaissances techniques sur les sujets présentés, mais précisent que les collectivités éprouvent des besoins de partage d'expériences sur la gestion quotidienne des bâtiments. Les directeurs des bâtiments ligériens ont d'ailleurs créé un groupe d'échange sur ce sujet. L'ouverture de la COTITA aux collectivités devrait conduire à élargir le champ de cette commission, même si ce thème de la gestion quotidienne n'est pas au cœur des missions du Cerema. A défaut cette commission pourrait peiner à mobiliser. Au demeurant, une forme de soutien pourra être nécessaire sur le sujet de l'usage et du maintien, dans la continuité du plan de relance.

Bilan de la commission aménagement (Aurélie Vincke)

Cf présentation

A la demande de renseignements sur les cours d'écoles résilientes, Aurélie Vincke précise qu'il est question d'aspects techniques, comme les îlots de chaleur ou la désimperméabilisation, mais également de questions sociales comme l'inclusion ou la non distinction fille/garçon. Un webinaire s'est tenu sur ce sujet. Après vérification, il n'a pas été enregistré et n'est donc pas disponible en replay.

Jean-Christophe Villemaud indique qu'il faudra voir comment relancer la commission aménagement en 2021.

Céline Bibard demande ce que recouvre cette commission, afin de savoir qui mobiliser, *a minima* du côté du département.

Aurélie Vincke précise que la thématique aménagement couvre une approche globale de redynamisation des centres-villes, des éco-quartiers, d'aménagement des tissus, des cours d'écoles... avec la dimension foncière comme support des politiques publiques à différentes échelles.

Il est convenu en clôture de fixer une prochaine plénière vers la fin du premier trimestre et de traiter concrètement, à cette occasion, le sujet de l'évolution de la COTITA vers les CTT.

Liste des présents

Services	Invités	Présents
CD 22 : Pôle aménagement	Éric VANTAL	Eric VANTAL
CD 22 : Direction des infrastructures	Franck BOURDAIS	Franck BOURDAIS
CD 29 : Direction des routes et des infrastructures de déplacement	Jean-Baptiste HUET	Jean-Baptiste HUET
CD 44 : Direction déplacements	Bruno CAILLABET	Franck HERBRETEAU
CD 49 : Direction générale des territoires	Céline BIBARD	Céline BIBARD
CD 53 : Direction des infrastructures	Sophie BONNIERE	Excusée
CD 85 : Pôle infrastructures et désenclavements	Samuel MEUNIER	Samuel MEUNIER
CD 85 : Direction entretien exploitation	Patrice ANGLADE	Patrice ANGLADE
DREAL Bretagne	Marc NAVEZ	Excusé
DDTM 22	Pierre BESSIN	Excusé
DDTM 22	Eric HENNION	Eric HENNION
DDTM 29	Philippe CHARRETTON	Excusé
DDTM 29	Yves LE MARECHAL	Yves LE MARECHAL
DDTM 56	Mathieu ESCAFRE	Gwendal DORAL
DDTM 56	Mathieu BATARD	Excusé
DIR Ouest	Frédéric LECHELON	Excusé
DIR Ouest	Arnaud GAUTHIER	Mathieu JOUVIN
DREAL Pays de la Loire	Annick BONNEVILLE	Excusée
DREAL Pays de la Loire	David GOUTX	Hugues RAVENEL

Services	Invités	Présents
DDT 49	Didier GERARD	Julien BONAL
DDT 49	Morgan PRIOL	Excusé
DDT 53	Isabelle VALADE	Excusée
DDT 53	Michel DEBRAY	Excusé
DDT 72	Bernard MEYZIE	Bernard MEZYIE
DDT 72	Fabienne POUPARD	Excusé
DDTM 85	Stéphane BURON	Excusé
Brest Métropole : Pôle développement économique et urbain	Jean-Philippe LAMY	Excusé
Brest Métropole : Pôle espace public et environnement	Valérie DAVID	Excusée
CNFPT - Pays de la Loire	Franck PETITEAU	Excusé
Cerema Ouest	Jean-Christophe VILLEMAUD	Jean-Christophe VILLEMAUD
Cerema Ouest	Denis MUSARD	Excusé
Cerema Ouest	Anne GREGOIRE	Anne GREGOIRE
Cerema Ouest	Viviane LE TIRILLY	Viviane LE TIRILLY
Cerema Ouest	Patrick INGLES	Patrick INGLES
Cerema Ouest	Florian SIMON	Florian SIMON
Cerema Ouest	Aurélie VINCKE	Aurélie VINCKE